

---

Jour de séance 27

le jeudi 15 mai 2025

13 h

Prière.

La présidente de la Chambre présente Ève Lynn Smollett et Simon Thériault, les participants au programme de stage parlementaire, lequel en est à sa sixième année.

---

Après les déclarations de députés, M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que M. Cullins a laissé entendre que la première ministre faisait preuve de malhonnêteté. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. La présidente de la Chambre indique aux parlementaires que certaines déclarations semblaient mettre en question l'honnêteté d'autres parlementaires.

---

M<sup>me</sup> M. Wilson demande le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole d'un siège autre que le sien. M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que la députée doit faire la demande de son pupitre. M. Arseneault intervient au sujet du rappel au Règlement. La présidente de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

---

M. Coon (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à établir un cadre permettant d'aider les personnes en situation d'itinérance à s'orienter dans le système de santé. (Pétition 11.)

---

M<sup>me</sup> Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le sixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 15 mai 2025

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit le 14 mai 2025 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*
- 15, *Loi concernant la Loi sur la voirie ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,  
(signature)  
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. J. LeBlanc donne avis de motion 33 portant que, le mercredi 28 mai 2025, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29 du Règlement, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, puisse aussi siéger de 19 h à 24 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le mercredi 28 mai 2025 et le demeure pour le reste de la première session de la 61<sup>e</sup> législature.

Sur la motion de M. M. LeBlanc, appuyé par la première ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 16 mai 2025, s'ajourne au mardi 27 mai 2025.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 7, proposé le 12 décembre 2024 par l'hon. M. Kennedy, appuyé par l'hon. M. Finnigan.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 36

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Herron	M. Austin
M. M. LeBlanc	l'hon. M. Hickey	M. Monahan
l'hon. M <sup>me</sup> C. Johnson	l'hon. M. Kennedy	M <sup>me</sup> M. Wilson
l'hon. M. Dornan	M <sup>me</sup> Wilcott	M. Coon
l'hon. M <sup>me</sup> Miles	M. Mallet	M. Weir
l'hon. M. LePage	M. Arseneault	M <sup>me</sup> Conroy
l'hon. M. D'Amours	M <sup>me</sup> Vautour	M. Oliver
l'hon. M. McKee	M <sup>me</sup> Sodhi	M <sup>me</sup> S. Wilson
l'hon. M <sup>me</sup> Thériault	M. Robichaud	M. Cullins
l'hon. M. C. Chiasson	M. Hogan	M <sup>me</sup> Bockus
l'hon. M <sup>me</sup> Boudreau	M. Savoie	M. Lee
l'hon. M. Finnigan	M <sup>me</sup> Scott-Wallace	M <sup>me</sup> Mitton

---

La question est proposée au sujet de la motion 7 amendée, dont voici le texte :

attendu que les services municipaux ou locaux de collecte de déchets ne se chargent actuellement pas tous de la collecte et de l'élimination des déchets solides liées à l'agriculture ;

attendu que l'élimination des déchets solides représente pour les agriculteurs un fardeau sur les plans financier et logistique ;

attendu que les agriculteurs paient, comme tout le monde, de l'impôt foncier pour obtenir des services publics ;

attendu que les agriculteurs et leur travail sont essentiels à notre santé, à notre bien-être et à notre qualité de vie ;

attendu que les agriculteurs et leurs entreprises sont indispensables à la réussite globale de notre économie ;

attendu que des gouvernements locaux fournissent actuellement des services de collecte et d'élimination des déchets solides, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage, et que d'autres l'ont fait précédemment ;

attendu que la réglementation provinciale a déjà stipulé que le ministre des Gouvernements locaux devait fournir des services de collecte et d'élimination pour les exploitations agricoles dans les communautés rurales, les municipalités régionales et les districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer de travailler avec les municipalités, les commissions de services régionaux, l'Alliance agricole, Circular Materials et Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de mettre en lumière des possibilités de gestion des déchets plastiques agricoles de manière durable.

La motion 7 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 15, proposée le 27 mars 2025 par M. Lee, le comotionnaire, au nom de M<sup>me</sup> M. Johnson.

Le débat se termine. La motion 15, mise aux voix, est adoptée.

---

---

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 17, proposé le 8 mai 2025 par M. Monahan, appuyé par M. Oliver.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 17 amendée, dont voici le texte :

attendu que le système de santé canadien est l'un des systèmes de santé les plus complets du monde, mais que des régions rurales et mal desservies sont aux prises avec une pénurie croissante de professionnels de la santé et que plus de 1,2 million de personnes au Canada habitent dans une collectivité où elles n'ont pas accès à un médecin de famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est actuellement aux prises avec des défis considérables en matière de soins de santé et que des régions rurales de la province connaissent de graves pénuries de médecins de famille et de spécialistes, ce qui nuit à l'accès aux soins de santé dont disposent les gens et à la qualité de ces soins ;

attendu que, selon Statistique Canada, en 2021, près de 140 000 personnes au Nouveau-Brunswick n'avaient pas accès à un médecin de famille, ce qui allongeait les temps d'attente et nuisait aux résultats cliniques pour de nombreuses personnes dans la province ;

attendu que la mise en oeuvre de mesures incitatives financières, notamment des remises sur les frais de scolarité et des programmes d'exonération du remboursement de prêts, s'est avérée efficace dans d'autres provinces pour attirer et maintenir en poste des professionnels de la santé dans des régions mal desservies, lesquels modèles ont notamment connu du succès au Québec et au Manitoba ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et le ministère de la Santé à continuer d'accorder une attention particulière aux régions rurales du Nouveau-Brunswick afin d'envisager des mesures incitatives financières comme une remise sur les frais de scolarité pour les étudiants en médecine qui acceptent de revenir au Nouveau-Brunswick pour y pratiquer la médecine.

La motion 17 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*, il s'élève un débat.

---

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.